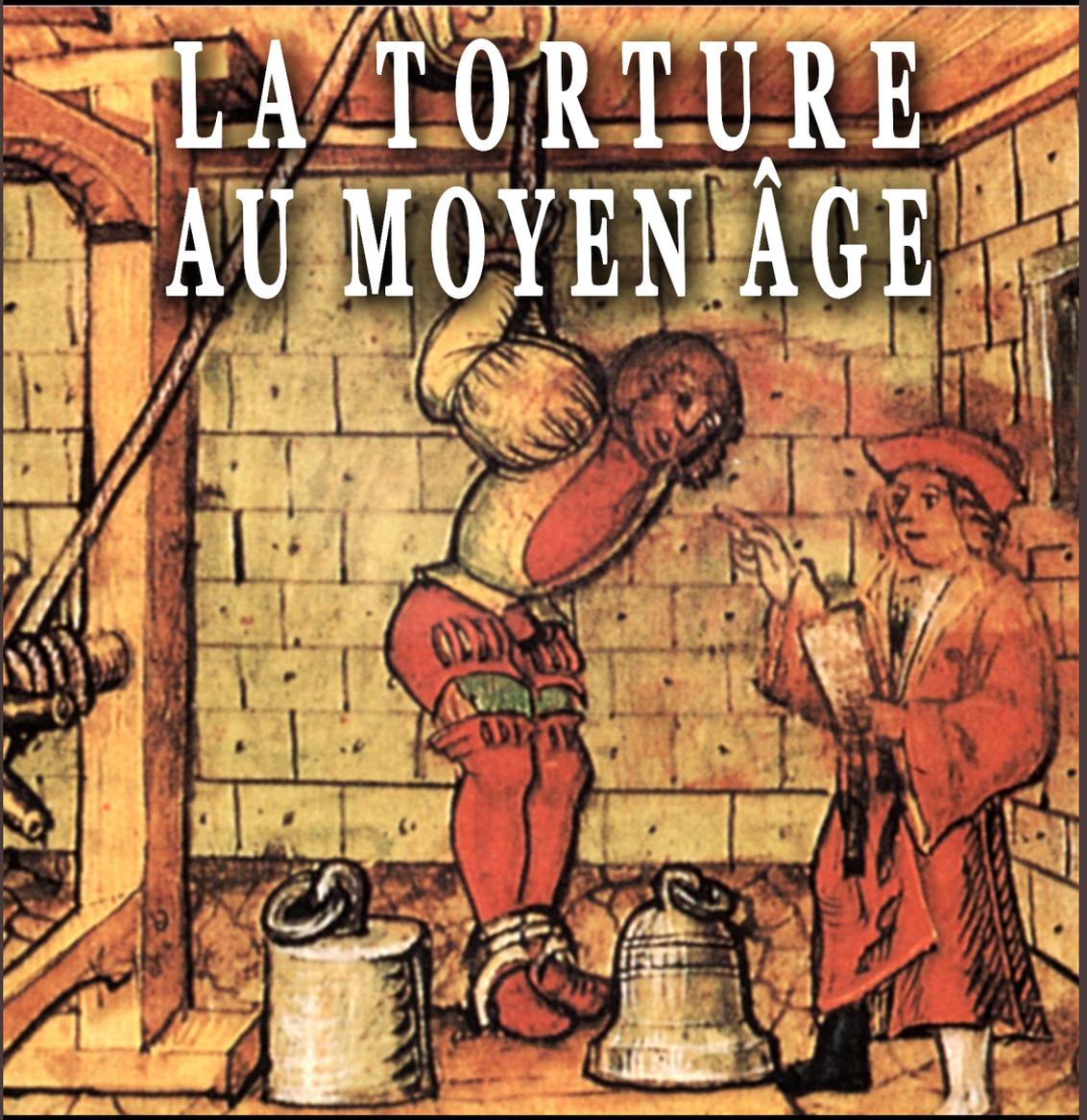


LA TORTURE AU MOYEN ÂGE



par Faustine HARANG

Mardi 26 mars 2019

Mardi 4 juin 2019

Qui sommes-nous ?

Née en juin 1997, L'ASSOCIATION THUCYDIDE s'est donnée pour objectif d'apporter des clefs de compréhension et de décryptage de l'actualité et des faits de société à tout public.



Les Cafés Histoire

Espaces de rencontres, d'échanges, et aussi de questionnement, LES CAFÉS HISTOIRE de l'Association Thucydide rassemblent, dans un lieu convivial, des historiens autour d'un public avide de connaissances et de compréhension de l'Histoire, de l'actualité et des faits de société. Ces espaces de rencontres sont également des lieux de diffusion des connaissances par le biais de ce livret d'information contenant, en fonction des sujets: définitions, chronologies, citations, cartes, biographies et toutes informations permettant à chacune et chacun de mieux cerner le sujet abordé.

NOTRE BUT : contribuer à mieux comprendre notre monde, mais aussi à décrypter la complexité des informations qui nous submergent quotidiennement.

Nous (re)joindre

cafes.histoire@gmail.com
www.cafeshistoire.com
et www.cafes-thema.com

LA TORTURE AU MOYEN ÂGE XIV^e-XV^e SIÈCLES

Sommaire

3	L'intervenante
4	Définitions illustrées... Contexte légal
6	Définitions illustrées... Typologie
10	Pubs !
11	Pour en savoir plus...
12	Les Cafés Histoire à venir
12	Les Cafés Histoire en video

Remerciements

L'Association Thucydide remercie **Madame Faustine HARANG** pour son aimable participation à ce *Café Histoire*.

Tous nos remerciements également à **Camille GRAND-DEWYSE** pour ses conseils et sa contribution à la réalisation de ce livret, à **Marion HARB** pour son aide dans l'organisation de la soirée, à **Alain PLOUVIEZ** pour les captations et montages vidéos, et à l'équipe du Café Les Cent Kilos pour son accueil.

LES
**CENT
KILOS**

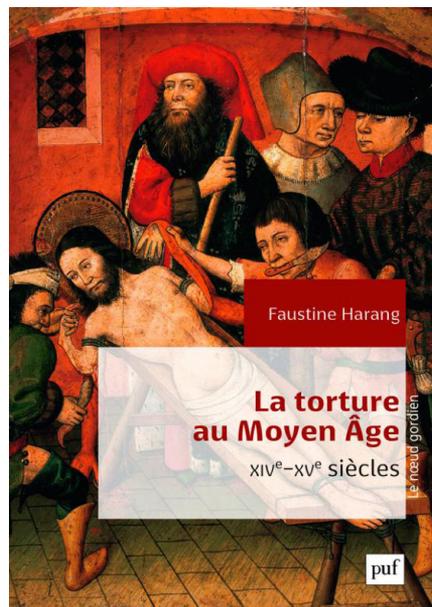
FAUSTINE HARANG



Agrégée d'histoire et docteure de l'université Paris1 Panthéon-Sorbonne, Faustine HARANG est professeure d'histoire-géographie en lycée. Elle est membre du Laboratoire de Médiévisiologie occidentale de Paris (LAMOP).

L'ouvrage, *La torture au Moyen Âge. XIVe-XVe siècles*, P.U.F., 2017

- Introduction
- Chapitre 1 – Les mots de la torture
- Chapitre 2 – Le corps comme champ d'investigation
- Chapitre 3 – La question, une étape ultime de la procédure pénale
- Chapitre 4 – La torture judiciaire, marque d'intégration ou d'exclusion
- Chapitre 5 – Le cadre de la procédure
- Chapitre 6 – De la sentence de question à l'aveu : les formes variées de la contrainte
- Chapitre 7 – Une efficacité relative
- Chapitre 8 – La torture en appel au parlement de Paris
- Chapitre 9 – Le rôle régulateur du parlement de Paris
- Chapitre 10 – Torture judiciaire et affermissement de la justice d'État
- Conclusion



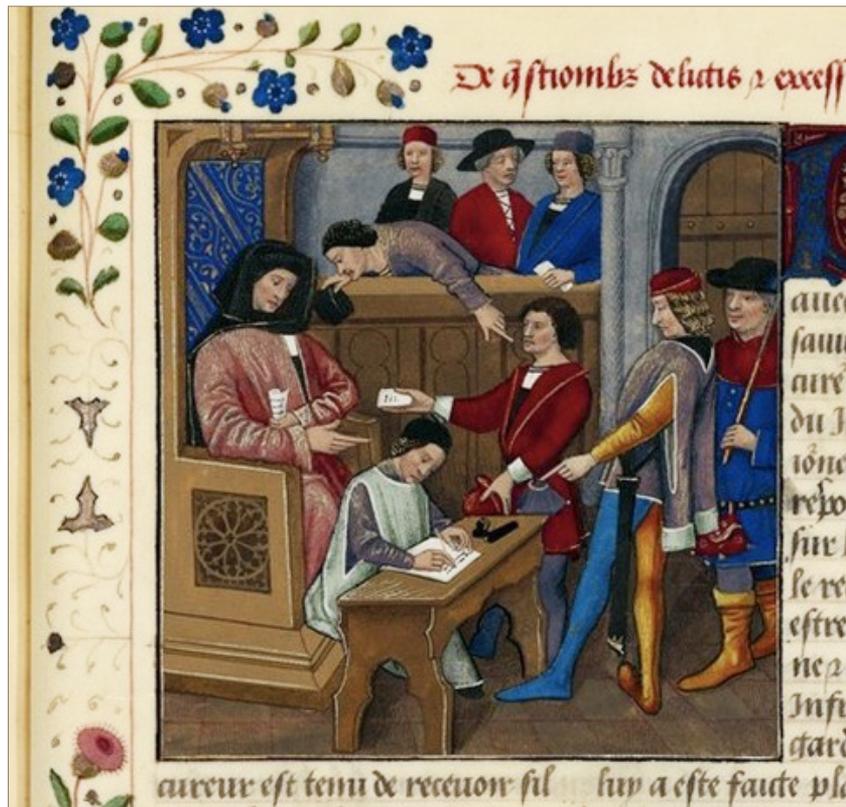
DÉFINITIONS...

TORTURE

Du latin *tortura*, de *torquere*, “torturer et tordre”. Sanction corporelle très grave, pouvant entraîner la mort, qui était infligée par des tribunaux laïques ou religieux pour obtenir des aveux ou en guise de punition. La torture aide le juge à établir la vérité lors de la “question”.

DROIT PUBLIC (tribunaux laïques)

À partir du XIII^e siècle en Europe, le système inquisitoire admet deux preuves légales : l’aveu libre de l’accusé et la déposition de deux témoins pour établir la culpabilité au pénal. La torture est alors considérée comme un moyen subsidiaire d’obtenir des aveux ou des informations si les deux preuves légales ont été épuisées. L’usage de la torture, ou “question”, est réglementé dès le XIII^e siècle : pratiquée seulement en cas de grave présomption de culpabilité, elle épargne vieillards, enfants et nobles (sauf pour les crimes “ignobles”). Si le torturé avoue, ses aveux doivent être renouvelés hors de toute contrainte. S’il n’avoue pas, il est acquitté (sauf en cas de forte présomption de culpabilité). La torture a été abolie sous Louis XVI.

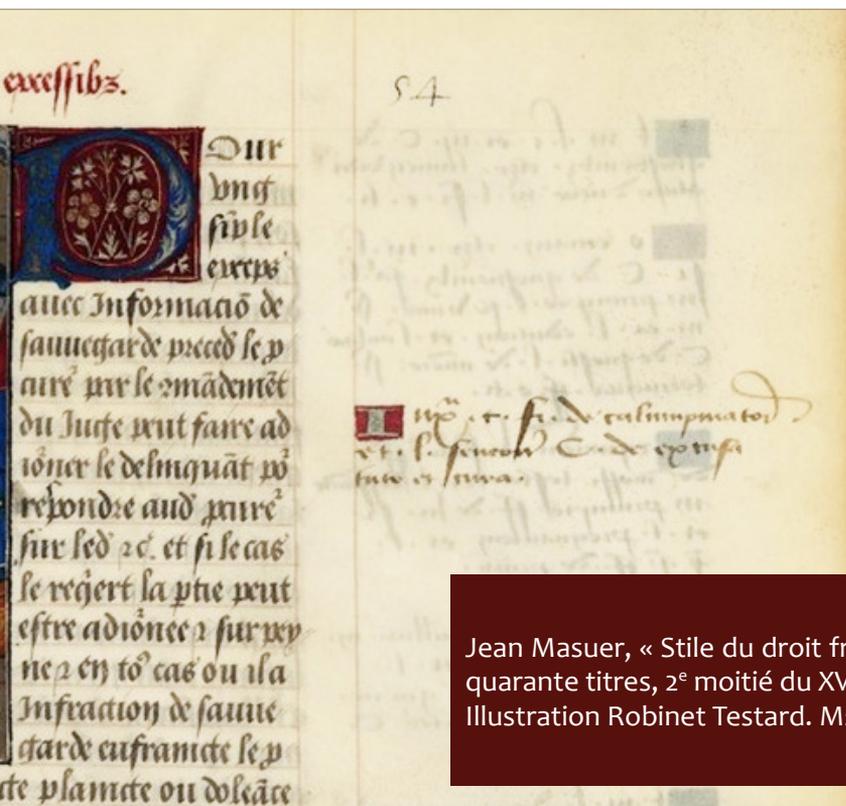


DROIT CANON (tribunaux religieux)

En 1252, le pape Innocent IV officialise la “question” dans le cadre des procès à l’encontre des hérétiques par la bulle *Ad extirpanda*. Le système inquisitorial codifie l’usage de la torture aux XIV^e siècle dans le *Manuel des inquisiteurs* de Nicolas Eymerich. D’autres pratiques, telles que la sorcellerie, sont assimilées à l’hérésie et donc passibles de torture.

ORDALIE

Désigne le “jugement de Dieu”, lorsqu’est laissée à Dieu la décision du crime et de l’innocence. Elle consiste en une forme de procès par lequel le suspect est soumis à une épreuve physique, potentiellement mortelle, dont l’issue, théoriquement déterminée par Dieu, permet de conclure à la culpabilité ou à l’innocence dudit suspect. Au Moyen Âge, les suspects peuvent ainsi être soumis à l’ordalie par le feu, l’eau bouillante, l’eau glacée, etc.



Jean Masuer, « Stile du droit françois », divisé en quarante titres, 2^e moitié du XV^e siècle.
Illustration Robinet Testard. Ms Fr 4367, fol. 54

DÉFINITIONS...

LA MISE À NU

La question commence par le dépouillement du prévenu qui se trouve ainsi déstabilisé et humilié, c'est-à-dire présenté en état de pénitence et de soumission préparant à la réconciliation. Souvent la mise à nu est suivie de l'allongement sur le tréteau (voir ci-dessous).

TORTURE PAR EXTENSION

1. **Chevalet ou tréteau** : torture la plus couramment pratiquée au Moyen Âge. La victime est attachée à une sorte d'échelle ou poutre et ses pieds et ses bras sont étirés dans deux directions opposées au moyen de cordes. Il est fait usage du "petit" tréteau, et si le prévenu n'avoue pas, il est soumis au "grand" tréteau.



« Un juge, A. Fannius et la torture de l'esclave Alexandre », Valerius Maximus, *Des faits et dits mémorables*. Traduit du latin par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse (Vallée de la Loire, v. 1470), La Haye, Koninklijke Bibliotheek, 66 B 13, fol. 365

2. **Estrapade** : souvent utilisée par l’Inquisition, torture par laquelle on attache les bras de l’accusé dans le dos, puis on le hisse au plafond ou en haut d’une structure en bois puis on le projette violemment vers le sol afin de provoquer la dislocation des membres.

au Moyen Âge, cette pratique est désignée par “la corde” ou “la poulie”.

Hérétiques et soldats déserteurs sont souvent victimes de ce supplice. À Paris, l’estrapade est pratiquée jusqu’en 1687 là où est située la place de l’Estrapade dans le 5^e arrondissement.



Eidgenössische Chronik des Luzerners Diebold Schilling (1513). Pergament · 688 pp. · 39-39.5 x 27.5-28.5 cm · Luzern · 1513

TORTURE PAR L’EAU

1. **La question de l’eau ou “coquemar”** : se surimpose à la torture d’extension : l’accusé est forcé d’ingurgiter une quantité importante d’eau ou se fait asperger d’eau.

C’est la torture la plus employée au Châtelet et dans les juridictions royales jusqu’à la fin du XV^e siècle. Elle peut provoquer l’éclatement des vaisseaux sanguins de la poitrine, l’effusion de sang et la syncope.

2. **La question de la coustepointe** en est une variante, et consiste à entourer le visage de linge, accroissant la sensation d’étouffement de l’individu aspergé ou forcé d’ingurgité de larges quantités d’eau.

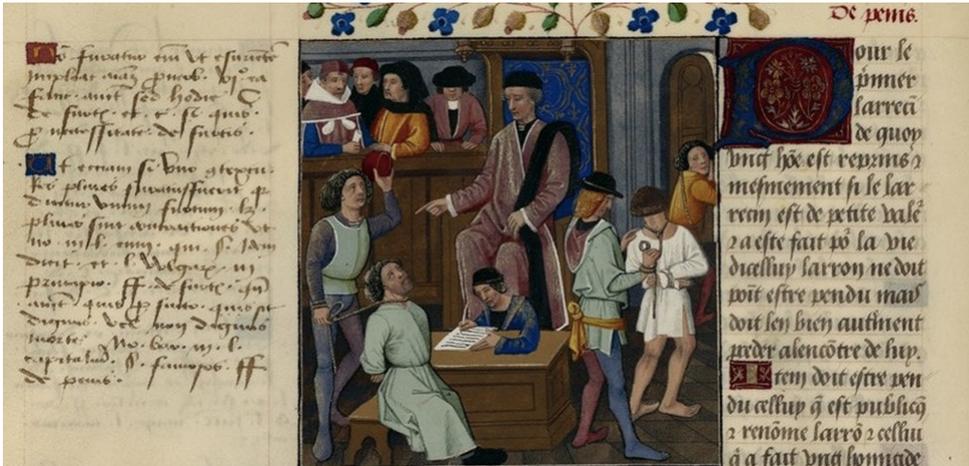


J. DE DAMHOUDER, La practique et enchiridion des causes criminelles, Louvain, 1555, p. 63.

DÉFINITIONS...

TORTURE PAR COMPRESSION

1. **Le chapelet** : une corde enserre très fortement la tête du prévenu. Ce supplice, jugé trop cruel, est interdit par un arrêt du Parlement en 1491.



Jean Masuer, « Stile du droit françois », divisé en quarante titres, 2e moitié du XV^e siècle. Illustration Robinet Testard. Ms Fr 4367, fol. 55v

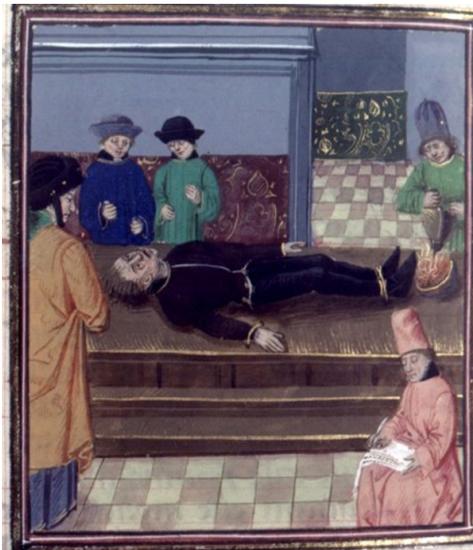
2. **La pelote** : degré ultime de la torture au Châtelet, elle consiste à garroter l'individu au moyen de cordes qui pénètrent dans les chairs. Cette méthode est sans doute précurseur de la torture des brodequins utilisée en France à l'époque moderne et jusqu'en 1780 et qui provoque le broiement des jambes par l'emploi de planches en bois progressivement resserrées autour des membres inférieurs.

LE SUPPLICE DE LA ROUE

Le condamné à mort, après avoir eu les membres et la poitrine brisés en étant écartelé sur le sol ou sur une croix en bois, reste exposé sur une roue jusqu'à ce que mort s'ensuive.

TORTURE PAR LE FEU

Elle se surimpose à la torture d'extension par le chevalet.
On brûle les plantes de pieds.



« Homme soumis à la question », Valerius Maximus, *Des faits et dits mémorables*. Traduit du latin par Simon de Hesdin et Nicolas de Gonesse (Vallée de la Loire, v. 1470), Bruges, v. 1470-1480, BNF, Ms Fr. 289, fol. 375v.

LA PRISON

L'incarcération, assortie de privations et d'exposition à la vermine, est, elle aussi, une forme de torture, physique et psychologique, d'autant plus si elle s'accompagne de mise aux fers ou autres entraves.

LA TORTURE PSYCHOLOGIQUE

D'un usage plus fréquent que la torture physique, elle repose sur la peur et les menaces. La terreur causée par la menace d'être torturé suffit parfois à provoquer l'aveu. La simulation de la mise à mort, par noyade ou pendaison, est aussi employée pour forcer à la confession.

Pubs !

Aucune des entreprises mentionnées n'a payé pour figurer ici : on les aime bien, c'est tout !

Médiéval 1 : la chaîne qui dure 1000 ans



La chaîne Youtube d'Alain Plouviez, un passionné de Moyen-Âge...

Vous rêvez de chevaliers et de princesses ou galérez sur votre contrôle d'histoire la semaine prochaine ?... Vous êtes médiéviste, pro de la reconstitution et des fêtes médiévales, ou même écolier, collégien, lycéen... Alain va essayer de vous apprendre quelques trucs sur la vie au Moyen-Âge. Mais surtout, il va briser quelques idées reçues et autres fantasmes hollywoodiens ! Bienvenue sur une période qui couvre près de mille ans et qui n'a pas été la période sombre et barbare qu'on imagine trop souvent.

Site : www.youtube.fr/Medieval1

Librairie Aux livres, etc.



C'est grâce à cette librairie située au 36 rue René Boulanger que vous pouvez vous procurer les ouvrages de nos intervenants durant les Cafés Histoire. Et en plus, les libraires sont super accueillants et de très bon conseil !

Tél. : 01.42.03.39.96

Ouvert du mardi au samedi 10h à 20h + dimanche 14h à 20h.

Mail : librairie@auxlivresetc.com

www.facebook.com/Auxlivresetc

Le Point d'encre



Impressions numériques, reprographie, tirages de plans, etc.

Pour faire court : **c'est grâce à eux que vous tenez ce livret entre vos tendres mains !** Ils sont hyper réactifs et vraiment adorables : en général, on leur envoie le document le matin même du Café ! Mais ça, c'est un secret...

16 rue faidherbe, 75011 Paris

Tél. : 01 43 56 22 29

Mail : info@gpscom.fr

<http://gpscom.fr>

Antiquité

Torturer à l'Antique: supplices, peines et châtements en Grèce et à Rome, Guillaume Flamerie de Lachapelle, Les Belles Lettres, 2013.

LIRE



Moyen Âge

- *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Claude Gauvard, Éd. A & J Picard, 2005.
- «*De grace especial*» : *crime, Etat et société en France à la fin du Moyen Âge*, Claude Gauvard, Publications de la Sorbonne, 2010.
- *Condamner à mort au Moyen Âge : pratiques de la peine capitale en France XIII^e-XV^e siècle*, Claude Gauvard, PUF, 2018.

Ancien Régime

- *La torture judiciaire. Approches historiques et juridiques* (2 volumes), ouvrage collectif, Centre d'histoire judiciaire, 2002.
- *La torture judiciaire dans la France de l'Ancien Régime : Lumières sur la Question*, Éric Wenzel, Éditions Universitaires de Dijon, 2011.

VISITER

Amsterdam. Le Musée de la torture. Exposition « peines et sentences au Moyen Âge ». Plus de 40 instruments de châtement provenant de différentes parties de l'Europe, de la Chaise à Pointes de l'Inquisition à la Guillotine.



Contact : Torture Museum, Singel 449, 1012 WP Amsterdam / +31 (0)20 320 6642 / Mail : info@torturemuseum.com
Site web : www.torturemuseum.com

Carcassonne. Le Musée de l'inquisition. Dans une bâtisse du XVII^e siècle, il est possible de revisiter une partie de l'histoire de l'Inquisition et des Cathares, ainsi qu'une collection d'instruments de tortures et de punitions datant du XII^e siècle à la Révolution Française.

Contact : La Cité, 7 rue St. Jean, 11000 Carcassonne. / 06.03.84.13.86
Mail : contact@musee-inquisition-carcassonne.com
Site web : <http://www.musee-inquisition-carcassonne.com>



LES CAFÉS HISTOIRE

Les prochains Cafés Histoire

- Mardi 2 avril : **L'évènement anthropocène. La Terre, l'histoire et nous**, avec Jean-Baptiste FRESSOZ, historien des sciences et de l'environnement.
- Mardi 16 avril : **Le Tribunal révolutionnaire : punir les ennemis du peuple**, avec Antoine BOULANT, historien spécialiste du XVIII^e siècle.
- Mardi 14 mai : **Le climat fragile de la modernité**, avec Fabien LOCHER, spécialiste en Histoire environnementale.
- Mardi 21 mai : **Histoire de la lune...**, avec Fatoumata KEBE, astrophysicienne.
- Mardi 4 juin : **La torture au Moyen Âge (2)**, avec Faustine HARANG, médiéviste.

Les Cafés Histoire sur les réseaux sociaux



Twitter

<https://twitter.com/cafeshistoire>



Facebook

<https://www.facebook.com/CafesHistoire>



Google+

<https://plus.google.com/+CafesHistoire/posts>



You Tube

<youtube.com/c/CafesHistoire>

Retrouvez les vidéos des Cafés Histoire sur Youtube



L'art au service du pouvoir sous l'Empire



Juger les fous au Moyen Âge



Violence et ordre public au Moyen Âge



Une histoire culturelle du loup



Le royaume chrétien d'Éthiopie - IV^e-XIII^e s.



Les invasions barbares : mythe ou réalité ?

youtube.com/c/CafesHistoire